

# L'aménagement et la gestion de l'espace en milieu rural à Saint-André-Lachamp (Ardèche)

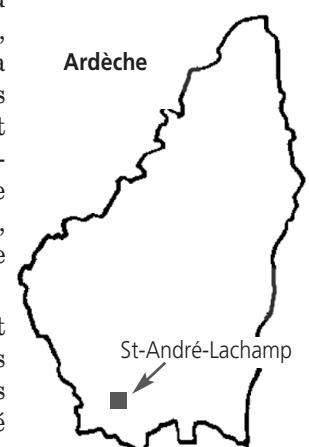
par Frédérique CHAMBONNET

## Contexte

Saint-André-Lachamp, petit village de 159 habitants, est perché à 700 m d'altitude, au sud-ouest d'Aubenas, dans les Cévennes Ardéchoises. S'étendant sur un vaste territoire de 1 686 ha, comprenant 27 hameaux dispersés, le taux de boisement atteint 92 % (dont 93 % est privé). Ce cas se rencontre très fréquemment sur ce secteur.

A Charaix, l'un de ces hameaux, des habitants (résidence principale ou secondaire), propriétaires de forêts et/ou de vergers, et soucieux de leur cadre de vie, prirent contact avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Rhône-Alpes en 2001. Une première visite-conseil permit d'identifier leurs principales attentes : valorisation de leur patrimoine, production de bois ou de châtaignes, prévention incendie, paysage et aménagement du territoire autour du hameau...

Les difficultés furent vite identifiées : fort morcellement, pente et murettes, petites routes limitées en tonnage, faible valeur des petits bois et débouchés aléatoires, activité forestière peu développée localement...



**Photo 1 :**  
Paysage  
de St-André-Lachamp  
*Photo CRPF*



L'exploitation et la valorisation des parcelles s'avérait donc problématique !

Conscient des enjeux, chacun à son niveau apporta son savoir-faire. Les propriétaires voisins furent sensibilisés et mobilisés. Enfin, un plan d'action fut défini, comprenant :

- l'état des lieux et la définition d'objectifs pour les propriétaires de chaque parcelle,
- la réorganisation foncière,
- la recherche d'intervenants potentiels pour la mobilisation des bois et la mise en œuvre des divers projets.

## **Etat des lieux et objectifs de chaque parcelle**

Dans ce secteur, essentiellement agricole par le passé, la forêt s'est installée naturellement. Initialement, les parcelles étaient composées de peuplements très denses d'une soixantaine d'années en moyenne, de pins maritimes, de pins laricio de Corse, et de châtaigniers en sous-étage, mêlés parfois à d'anciens châtaigniers de vergers de plus d'un mètre de diamètre !

En fonction du choix des propriétaires, de la potentialité et de l'accès des parcelles, de l'état sylvicole et sanitaire du peuplement forestier ou de l'ancien verger (et de la variété de châtaignes), deux options principales se sont dégagées : production de bois (par l'amélioration forestière) ou production de châtaignes (par la rénovation d'anciens vergers de châtaigniers).

## **Réorganisation foncière**

Dans ce secteur très morcelé, le regroupement des parcelles est un préalable indispensable pour : développer la vulgarisation des techniques forestières, mettre en place un aménagement forestier cohérent (documents de gestion, pistes, infrastructures pour la défense contre l'incendie...), mobiliser des volumes suffisants de bois et organiser leur vente...

Pour réduire ce morcellement, le CRPF, avec le soutien du Département, a mené une action de sensibilisation des propriétaires pour la restructuration foncière : 6,8 ha en 23 parcelles furent alors échangés fin 2003 (soit 0,3 ha par parcelle en moyenne !) restructurant ainsi cinq propriétés. L'aide du Conseil général de l'Ardèche prenant en charge 80% des frais de notaire, cela permit la concrétisation rapide de ces échanges.

## **Recherche des intervenants potentiels pour la mobilisation des bois et mise en œuvre des projets**

### ***Objectif : amélioration forestière***

Problème récurrent en forêt ardéchoise, la desserte routière et l'accès des camions à proximité des parcelles sont un important handicap à la gestion forestière. Cet enclavement complique, voire empêche souvent les



**Photo 2 (à gauche) :**  
Pins avant éclaircie

**Photo 3 (à droite) :**  
Transport des bois

Photos CRPF

éclaircies, en dépréciant d'autant la valeur des bois, en accroissant, de surcroît, les risques incendies et en compromettant ainsi les futures récoltes. Des financements ont donc été recherchés pour concrétiser l'opération d'éclaircie.

En 2006, avec le soutien du CRPF et du Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche, un chantier forestier expérimental pour le désenclavement de parcelles forestières fut mis en place à Charaix. Il prévoyait l'amélioration de peuplements de pins maritimes, pins laricis et châtaigniers sur 4,5 ha et la mise en valeur paysagère du hameau sur 0,8 ha. Près de 700 m<sup>3</sup> de bois furent transportés avec un petit camion, en raison de la route limitée en tonnage, sur 3 km, à partir du bord de la coupe jusqu'à

une place de dépôt accessible à un camion remorque. Le PNR prit en charge le surcoût lié à cette rupture de charge et le bois put ainsi se vendre au même prix que celui d'une parcelle accessible à un grumier.

Ces opérations permirent une réelle amélioration sylvicole :

- sélection, maintien des arbres d'avenir et travail à leur profit (ce qui rendra, par la suite, les opérations beaucoup moins déficitaires, voire rentables) ;

- éclaircie de la totalité de la parcelle (y compris les zones pentues éloignées). Quelques propriétaires, dans certains secteurs, auraient pu être tentés par une coupe rase ou une éclaircie (en opération blanche) où seuls les plus beaux arbres accessibles auraient été exploités... Ce ne fut pas le cas ici ;

- les propriétaires, ainsi rassurés par une exploitation adaptée de leurs bois, s'intéressent désormais davantage à la gestion de leur propriété, à l'amélioration de la desserte, au regroupement entre voisins... Ainsi, d'autres améliorations sylvicoles sont déjà en projet.



**Photo 4 :**  
Pendant l'éclaircie

**Photo 5 :**  
Pins après éclaircie

Photos CRPF



**Photo 6 :**  
Ancien verger de châtaigniers avant rénovation  
*Photo CRPF*

### ***Objectif : Rénovation d'anciens vergers de châtaigniers***

En parallèle des actions forestières, le travail pour la valorisation de vergers de châtaigniers se poursuit. Certains des propriétaires se sont formés en vue d'obtenir le statut d'agriculteur pour démarrer, ainsi, une activité économique.

### ***Projets induits***

L'aboutissement réussi de cet aménagement a initié une dynamique locale : projets et réalisations de pistes d'accès, plantations

**Photo 7 (à gauche) :**  
Pendant la rénovation

**Photo 8 (à droite) :**  
Greffage

*Photos CRPF*

Frédérique  
CHAMBONNET  
Centre régional de la  
propriété forestière  
de Rhône-Alpes  
Bureau de l'Ardèche  
10 place Olivier  
de Serres  
07200 Aubenas  
Tél./fax :  
04 75 35 40 26  
Mél :  
frederique.  
chambonnet@crpf.fr



de feuillus à caractères méditerranéens pour favoriser la biodiversité, balivages et élagages des châtaigniers, entretien (pâturage...) des espaces ainsi ouverts...

## **Conclusion**

A l'occasion des « Castagnades 2006 », manifestation organisée en Ardèche tous les automnes, la commune de Saint-André-Lachamp a choisi de mettre l'accent sur "l'aménagement et la gestion de l'espace en milieu rural". La visite de ce site démonstratif et l'organisation d'un carrefour d'échanges a permis d'illustrer sa pertinence par :

- l'aménagement du territoire rural et forestier autour d'un hameau,
- la valorisation des parcelles sur le plan patrimonial, la production de bois de qualité, l'amélioration du cadre de vie, la prévention des incendies...
- la sensibilisation des propriétaires du secteur pour la gestion de leur propriété, la restructuration foncière, les travaux groupés, l'amélioration de la desserte...,
- la dynamisation du tissu économique local,
- la démonstration qu'une exploitation adaptée et une valorisation durable des forêts sont possibles en Cévennes.

La connexion de toutes ces actions a abouti à un réel aménagement du territoire rural. Initiée dans cette commune typique des Cévennes, cette opération innovante s'avère parfaitement reproductible : la forte implication des nombreux acteurs locaux (propriétaires, organismes, professionnels, élus et associations...) le permet, et montre qu'il est tout-à-fait possible de gérer efficacement (et durablement !) les forêts sur notre territoire.

**F.B.**

